

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

Membres présents :

Patrice MALCHERE, Maire, Françoise LE MER, Chrystelle KERSCAVEN, Danièle LEDY, Nathalie LOISEAU-BEUZEVILLE, Elyanne MASSON, Laurent BONNION, Julien CHANTEMARGUE Roger FAYOLLE, Philippe GUILLEMET, Gilbert HOURMANT, Sylvain MARTIN

Absents excusés :

Nicolas LE CORRE : pouvoir à Madame LEDY
Vanessa PIEL : pouvoir à Madame LE MER

Secrétaire de séance : Nathalie LOISEAU-BEUZEVILLE

Nb de Mb afférent au C.MI	15	Convocation: 17/06/2010
Nb de Mb en exercice	14	Publication: 03/07/2010
Qui ont pris part aux délibérations	14	

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE DU 21/05/2010

Suite à réception par tous d'un mail de Madame LOISEAU-BEUZEVILLE concernant l'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux, Monsieur le Maire indique qu'effectivement jusqu'à ce jour il n'y avait pas de formalisme particulier à Achères quand à cette approbation dans la mesure où le procès-verbal était soumis avant publication à chaque élu ; dans ce climat de confiance, chaque élu signait donc le PV simplement avant l'ouverture de la séance suivante.

Malgré le silence de la Loi à ce propos, Monsieur le Maire dit qu'il ne voit aucun inconvénient à procéder ainsi : il demandera désormais avant l'ouverture de la séance du jour s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance précédente.

En l'occurrence, Monsieur la Maire demande les éventuelles observations sur le procès verbal de la séance du 21/05/2010.

Le Procès verbal est adopté à 12 voix.

Madame LOISEAU-BEUZEVILLE refuse de signer ce PV car le débat qui a été retranscrit dans le point de l'ordre du jour nommé « Fonctionnement du conseil municipal » n'avait pas à l'être. Elle dit qu'un PV doit retranscrire uniquement les décisions du conseil sur les affaires

inscrites à l'ordre du jour et que les débats n'ont pas à figurer : le jugement de valeur portée sur sa personne n'avait pas lieu d'être écrit.

Monsieur Le Maire dit qu'au contraire un Procès Verbal doit faire état de toutes les discussions et débats, ceci dans un souci d'information complète et claire des administrés.

Malgré ce principe, il rappelle que les élus ont accepté, à la demande de Madame LOISEAU-BEUZEVILLE, l'occultation d'une partie des interventions dans le PV de la séance du 21/05, sur le même point de l'ordre du jour et ce pour lui éviter un préjudice professionnel.

Il précise aussi que la commune d'Achères la Forêt a fait le choix, toujours dans un souci de transparence, d'afficher les PV dans leur intégralité et non, comme certaines communes, un compte-rendu succinct sans détail sur les débats.

Madame MASSON refuse de signer ce PV car il y a eu « interprétation de sa pensée » lorsqu'elle a donné sa démission de la vice-présidence de la commission « Embellissement ». Monsieur le Maire lui indique que son tort est de ne pas d'exprimer clairement en séance et que le PV se borne à retranscrire ces propos.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais depuis 15 ans connu cette ambiance notamment par l'effet pervers de l'utilisation d'internet au sein du Conseil : si il facilite par sa rapidité la communication d'informations (ex : envoi des convocations, des CR ...), les élus doivent absolument privilégier une communication orale voir par téléphone et non par mail. Ils doivent aussi s'efforcer, dans la mesure de leur disponibilité, de se déplacer en mairie pour connaître la vraie information. En tout état de cause, l'échange systématique de mail ne sera jamais une véritable communication.

FINANCES

TRANSFERT DE CREDITS

Le Conseil Municipal donne son accord pour un transfert de 281 € du compte 2151 (réseaux de voirie) opération 31 vers le compte 21578 (acquisitions prévues au BP mais erreur de saisie (HT au lieu de TTC))

INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur FORMONT a été nommé comptable du Trésor à La Chapelle la Reine au 1^{er}/03/2010.

Une nouvelle délibération doit être prise concernant l'indemnité de conseil qui peut lui être allouée pour sa fonction de receveur des communes.

Le Conseil Municipal décide de lui allouer la même indemnité qu'à son prédécesseur soit 50 % de l'indemnité maximale

FINANCEMENT SCOLARISATION EXTERIEURE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a donné son accord lors du conseil municipal du 11/09/2009 pour la prise en charge des frais de scolarité de trois enfants venant des Etats Unis en classe d'intégration à Fontainebleau (environ 650 €par enfant) .

Cet accord n'a été donné que pour une année afin de permettre aux enfants d'améliorer leur niveau de français ; à la rentrée de septembre les enfants devaient intégrer notre école publique. Aujourd'hui, la famille souhaiterait éventuellement le maintien de deux enfants à Fontainebleau (l'aîné rentre en 6^{ème}) compte-tenu de leur absence de maîtrise de la langue française.

Dans ce cas, la convention signée en 2006 avec la commune de Fontainebleau serait appliquée : Achères n'aurait à sa charge que les dépenses non obligatoires (environ 250 €par an et par enfant).

Le Conseil Municipal donne son accord pour la maintien de ces deux enfants à Fontainebleau mais uniquement pour l'année scolaire 2010/2011 et dans la mesure où la demande est dument formulée par courrier pour l'instant inexistant.

TRAVAUX

REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de réaliser des travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable, travaux qui ont été préconisés par l'étude d'avant projet présenté par la SOGREAH en réunion du 4/06.

Une consultation a été engagée le 25/05 pour la mission CSPS (Coordination Sécurité & Protection de la Santé) :

Trois bureaux ont été consultés, deux ont répondu :

- SOCOTEC Sainte Geneviève des Bois 3 500 €HT
- QUALICONSULT SECURITE Champs sur Marne 1 575 €HT

Le Conseil Municipal retient la proposition du bureau QUALICONSULT SECURITE et charge Monsieur le Maire de signer l'ordre de mission.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient le programme de travaux présenté dans le cadre de l'étude dont le coût est estimé au stade avant projet à 131 955.00 €HT.
- sollicite les subventions auprès du Conseil Général de Seine et Marne, du Conseil Régional d'Ile de France et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des frais générés par les missions de maîtrise d'œuvre (délibération du 26/03), de CSPS et pour les travaux de réhabilitation du château d'eau qui s'ensuivront.

Il est précisé qu'il n'y aura pas de ravalement de l'extérieur du château puisque le revêtement actuel est en bon état. Par contre, il est prévu la pose d'un équipement qui permettra à l'avenir un nettoyage du réservoir sans coupure de l'alimentation aux abonnés.

La procédure de consultation des entreprises va être engagée en juillet : la Commission d'Appel d'Offres se réunira le mardi 7/09 à 10h et le mardi 17/09 à 10h.

BERGES DU MARCHAIS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux pluviales de la rue du Marchais, la commune a souhaité être accompagnée sur la prise en compte des aspects écologiques et paysagers des travaux sur les abords de la mare communale avec un souci de préservation du site.

Une consultation a donc été engagée pour une mission qui porterait sur l'élaboration d'un avant projet de restauration des berges de la mare, la définition des prescriptions d'intégration paysagères, en particulier pour la préservation de l'alignement des tilleuls, ainsi que la présentation de conseil de gestion des berges du Marchais.

Deux offres sont présentées :

- | | |
|---|--------------|
| - OCTOBRE Environnement (Montreuil aux Lions) | 3 980.00 €HT |
| - FOLIO Paysage (Bouray sur Juine) | 6 525.00 €HT |

Le Conseil retient l'offre du bureau OCTOBRE Environnement et sollicite une subvention auprès du P.N.R.G.F. (80 %).

Le P.N.R.G.F. apportera aussi son soutien financier à la commune durant la phase travaux.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Suite à délibération du 20/02/2010, le bureau d'étude TEST INGENIERIE a préparé le dossier de zonage d'assainissement.

Ce zonage sera soumis à enquête publique du lundi 13 septembre au mardi 12 octobre 2010. Monsieur Jean-Claude LUCOTTE Commissaire enquêteur désigné par la président du Tribunal Administratif de Melun assurera des permanences les 13 et 25/09 le 12/10 de 10h à 12h.

Monsieur le Maire prescrira par arrêté cette enquête publique.

CENTRE DE LOISIRS

POINT SUR LES INSCRIPTION DE L'ETE

Compte-tenu des intentions d'inscription début mai, le centre accueillera les enfants sur les deux périodes suivantes :

- du lundi 5 au vendredi 23 juillet
- du lundi 23 au mardi 31 août

Les effectifs varient selon les périodes :

- jusqu'au 13 juillet 26 enfants en moyenne chaque jour puis ensuite environ 16 enfants par jour
- fin août 15 enfants en moyenne par jour

Il est décidé de ne pas bloquer l'effectif maximal à 20 fin août : une 2^{ème} animatrice sera recrutée si besoin est.

EQUIPES D'ANIMATION

Compte-tenu des effectifs, l'équipe d'animation sera composée

- En juillet d'un directeur et de deux animatrices
- Fin aout d'une directrice et d'une animatrice (2 si plus de 20 enfants)

Ont été recrutés :

En juillet : Julien IZARD, Manon SURRANS et Annabelle BOUANCHAUD

En aout : Céleste DANOS et Annabelle BOUANCHAUD

La D.D.J.S. a accordé une dérogation pour que la fonction de direction de fin aout soit exercée par Céleste DANOS qui est uniquement titulaire du BAFA.

Pour mémoire, Céleste est l'animatrice qui travaille habituellement avec Julien IZARD : elle connaît bien le centre et les enfants et elle assurera avec sérieux la fonction. Julien et Céleste élaborent ensemble le programme d'animation de cet été pour qu'il y ait une cohérence.

PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition du Maire et des Adjointes, le Conseil Municipal donne son accord pour une réattribution de l'I.A.T. à Monsieur LE ROUX, garde champêtre.

Monsieur le Maire prendra un arrêté dans ce sens. Pour mémoire, il a le pouvoir à tout moment de suspendre une indemnité.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

BILAN SAINT JEAN

Monsieur Julien CHANTEMARGUE présente le bilan financier de la Saint Jean :

- Dépenses 9 937 €
- Recettes 3 815 €
- o Déficit 6 022 €

Pour mémoire : déficit 2009 : 7 105 €

Constat est fait que le déficit a été minoré par les bénéfices de

- La buvette 1 336 €
- Des stands crêpes/gaufres et sandwich bio 340 €

Les bénévoles qui ont déployée beaucoup d'énergie et sans qui la fête n'aurait pu se réaliser sont invités à un pot de l'amitié le lundi 28 juin à 19h30 en mairie.

Le mardi 6 juillet à 18h en mairie les élus et bénévoles dresseront le bilan de fonctionnement de cette fête. Les élus absents sont invités à transmettre leurs observations par écrit.

En septembre, une réunion sera prévue avec toutes les associations pour la programmation 2011.

JOURNEE DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal donne son accord à Madame LE MER pour l'organisation d'un marché du terroir le samedi 18/09 dans la salle polyvalente. Voir au niveau de l'ambiance musicale la participation d'un groupe de danses folkloriques.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

LOCATION BARNUM DE RECEPTION

La Commune a accepté de louer tables et bancs de fêtes aux particuliers moyennant versement d'une redevance. Jusqu'alors, il n'était pas possible pour un administré d'emprunter ou de louer le barnum de réception. Suite à la récente demande de prêt, il convient de délibérer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas prêter et de ne pas louer les barnums.

Il est bien entendu que comme précédemment, le prêt gracieux est autorisé aux associations sous réserve de l'organisation d'une manifestation publique, ainsi qu'aux élus et aux agents communaux.

AIRES DE JEUX

Suite à présentation par Monsieur FAYOLLE, vice président par intérim de la commission « Jeunesse & Sports » du compte-rendu de la réunion de travail du 11/06, le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'engagement d'une étude financière pour :

- L'installation d'une paire de buts de hand-ball sur le terrain de sport à l'arrière de l'école
- La création d'une aire de jeux pour les jeunes enfants sur l'espace enherbé derrière le restaurant scolaire (2 jeux pour les 3/6 ans et 1 jeu pour les 6/10 ans)

L'Avant Projet sera donc présenté à l'automne ... dans un premier temps aux commissions Travaux et Jeunesse & Sports puis au Conseil.

ADOLESCENTS

Monsieur FAYOLLE rappelle qu'il avait été envisagé, lors des toutes premières réunions en 2007, de consulter les ados (sous une forme qui restait à déterminer) pour connaître leurs attentes en tant que sports et loisirs dans la commune.

Pour cela, une démarche a été envisagée par la commission du 11/06 :

- nécessité de faire un recensement des ados par tranches d'âge (10-12, 13-15, 16-18)
- proposer à quelques ados de présenter un texte invitant les autres à venir échanger leurs idées au cours d'une "rencontre" en mairie en présence d'un élu (pour donner un caractère officiel à cette initiative). Mesdames DE SOUSA et MASSON ont accepté de contacter des ados.
- Parallèlement Monsieur HOURMANT ouvrira un "blog" sur le site de la commune pour permettre à tous les ados de s'exprimer et si possible avant la date de la rencontre.

A.C.A.D

Madame LE MER indique que cette association est en déficit mais que néanmoins la cotisation annuelle est maintenue à 1.70 €/habitant. Une gestion plus rigoureuse va être mise en place.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Madame KERSCAVEN et Monsieur HOURMANT informent l'assemblée de la mise en place à la rentrée scolaire de tarifs tenant compte du quotient familial et ce sans aucune contrepartie des communes. Le retrait de la commune d'Arbonne la Forêt a été refusé. Le projet de construction d'un nouveau conservatoire avance ...

INFORMATIQUE & SITE

Messieurs CHANTEMARGUE, FAYOLLE et HOURMANT conviennent de travailler ensemble en aout sur la gestion du site et sur l'organisation du poste des adjoints

ECOLE

Madame KERCAVEN donne le compte-rendu du dernier conseil d'école :

- Effectif en baisse : 118 enfants à la rentrée : nous sommes en dessous du seuil de fermeture de classe (24 enfants /classe – pour une ouverture : 27 ...) néanmoins pas d'inquiétude dans l'immédiat.
- Les coffrages-bancs sont attendus pour deux classes
- Le séjour à Buthiers s'est déroulé dans les meilleures conditions. Les enfants ont pratiqué de multiples activités avec une météo particulièrement clémente. Monsieur le Maire fait remarquer qu'une nouvelle fois nos jeunes achérois se font remarquer par leur excellent comportement.
- La kermesse de l'école est prévue le vendredi 24 septembre à partir de 16 h avec en fin de soirée barbecue pour tous.

COMMISSION « EMBELLISSEMENT »

Madame MASSON confirme sa démission de vice présidente de la commission.

Monsieur CHANTEMARGUE est volontaire pour assurer la vice-présidence.

Madame LE MER assurera l'accueil du jury départemental le vendredi 2/07 à 16h.

COMMISSION « JEUNESSE & SPORTS »

Madame LOISEAU-BEUZEVILLE confirme sa démission de vice présidente.

Le poste reste vacant.

TRANSPORTS

Monsieur CHANTEMARGUE souhaite que les délégués auprès du syndicat des transports fasse la suggestion de mettre en place un ramassage au départ des communes du canton lors de manifestations exceptionnelles type fête de la musique.

Madame KERSCAVEN rappelle que la ligne R'Bulle est un fiasco.

BANCS

Monsieur GUILLEMET informe les élus des lieux d'implantation des bancs suite à réunion sur sites en présence de 5 élus cette après-midi :

- 2 bancs simples face au Marchais côté place fromagerie
- 1 banc simple vers le petit pont
- 1 banc simple côté Vaublas
- 1 banc simple à la mare aux Ormes
- 1 banc double placette rue du château

PLANNING REUNIONS & MANIFESTATIONS

JUIN	Samedi 26	10h00	Caisse des Ecoles
		11h30	Cérémonie remise diplôme Anciens Combattants
	Lundi 28	19h30	Verre de l'amitié élus/bénévoles Saint Jean
	Mardi 29	18h30	Ecole : remise prix / projection séjour Buthiers
JUILLET	Vendredi 2	16h00	Village fleuri : visite jury départemental
	Samedi 3	10h30	Commission de recrutement
	Mardi 6	18h00	Bilan St Jean
	Samedi 10	10h00	Commission d'urbanisme
SEPTEMBRE	Vendredi 3	20h30	Conseil Municipal
	Samedi 18		Marché du terroir
OCTOBRE	Vendredi 15	20h30	Conseil Municipal
NOVEMBRE	Vendredi 12	20h30	Conseil Municipal
DECEMBRE	Vendredi 17	20h30	Conseil Municipal

LA SEANCE EST LEVEE A 0h20